

## ORDONNANCE COLLECTIVE

PRESCRIPTION DE GLUCOMÈTRE, BANDELETTES ET LANCETTES	OC-T-D1
<b>Médication visée par l'ordonnance collective :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune</li> </ul>	
<b>Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infirmières GMF, santé publique et maladies chroniques</li> </ul>	
<b>Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clients du GMF diabétiques</li> <li>▪ Clients du GMF avec intolérance au glucose</li> </ul>	
<b>Activités réservées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique</li> <li>▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques</li> </ul>	

**INDICATION :**

Permettre une surveillance des glycémies capillaires afin d'obtenir un suivi adéquat.

**CONDITIONS :**



Client ou aidant en mesure de comprendre le fonctionnement d'un glucomètre.

**CONTRE-INDICATIONS :**

Aucune

**PRÉCAUTIONS :**

Informé de ne pas effectuer de ponction capillaire sur doigt dont la pulpe est affectée par une maladie ou infection.

Adoption par le CMDP :	 _____ Rémi Grandisson, président du CMDP	
Validé par la DSOPQS-SI :	 _____ Chantal Carignan	
Date d'entrée en vigueur :	_____ 2013-12-04	Date de révision : _____

## **Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées**

### **Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique**

- L'infirmière évalue le niveau de prise en charge de son diabète par la personne elle-même ou par un proche aidant.
- Elle vérifie si la personne a déjà un glucomètre, sa maîtrise du fonctionnement et qu'il répond à ses besoins.

### **Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques**

- L'infirmière complète le formulaire de liaison en indiquant le nom du médecin traitant participant au GMF Vallée de la Batiscan et son lieu de pratique.
- Si le glucomètre en possession du client répond à ses besoins, elle re prescrit le même.
- Si indication de changer ou nouvelle recommandation de glucomètre, elle peut en suggérer un ou le choix peut être laissé à la discrétion du pharmacien en conseil au client.